

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

ABSENT : M. Millet-Barbé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (SMUN) - Rapport d'activité 2005.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité de l'exercice écoulé des E.P.C.I. dont la commune est membre.

Le SMUN a pour mission de produire et fournir une eau potable de qualité : 11 millions de m³ par an pour 190 000 habitants hors saison et 400 000 l'été .

Il regroupe 26 communes sur un territoire allant de Guéthary à Ondres et couvre en partie la vallée de la Nive et le val d'Adour.

Pour Bayonne, cette fourniture en eau potable vient en complément de ses propres moyens de production.

Ainsi en 2005, le volume net des achats d'eau (déduction faite des m³ échangés avec le SMUN) représente pour Bayonne 476 661 m³ (+ 35 % par rapport à 2004). La ressource représente 15 % du volume vendu aux abonnés de la Régie municipale.

Le prix d'un m³ produit était de 0,3684 € au 1^{er} janvier 2005 dont :

- ☞ 0,2645 € (72 %) de part du délégataire, la Lyonnaise des Eaux ;
- ☞ 0,0480 € (13 %) de part syndicale ;
- ☞ 0,0559 € (15 %) de redevance Agence de l'eau Adour Garonne et de TVA à 5,5 %.

Par délibération du 8 mars 2005, le comité syndical a porté la part revenant au SMUN à 0,098 € à compter du 1^{er} avril 2005.

Cette recette progresse fortement pour s'élever à 982 772 € en 2005 soit 63 % du total des recettes réelles de fonctionnement contre 43 % l'exercice précédent.

Le *compte administratif 2005* du SMUN fait apparaître un résultat global de clôture de 446 777,41 € hors restes à réaliser.

Les *dépenses d'équipement* (chapitres 20,21 et 23) atteignent 2,074 M € contre 0,206 M € en 2004. Elles correspondent à l'exécution du programme pluriannuel d'investissement amorcé en 2004.

L'encours de la dette est de 1,416 M € au 31/12/05.

Cette montée en puissance du PPI du SMUN se confirme dans le cadre du Budget Primitif 2006 adopté le 7 mars 2006, budget qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de :

- 9 866 889,37 € pour la section d'investissement ;
- 2 138 922,53 € pour la section de fonctionnement.

La ville de Bayonne, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2006, et le SMUN ont signé, début 2006, une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros.

La balance du compte administratif 2005 du SMUN est jointe à la présente délibération.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.